

Séance du 14 MARS 2019 (18h00)

Salle Etable - La Lombardière - Davézieux

Membres titulaires	: 57
En exercice	: 57
Membres suppléants	: 23
Présents	: 38 + 1
Votants	: 46
Convocation et affichage	: 08/03/2019
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Geneviève FAVERJON

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Alain CRESCINI, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Geneviève FAVERJON, Julia FOLTRAN, Christian FOREL, Louis-Claude GAGNAIRE, Alain GEBELIN, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Vincent MAYOT, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Danielle SERILLON

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Olivier DE LAGARDE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Antoinette SCHERER), Yves FRAYSSE (pouvoir à Denis DUCHAMP), Juanita GARDIER (pouvoir à Aïda BOYER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique CHAMBON, Thierry CHAPIGNAC, Eliane COSTE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Frederic FRAYSSE, Benoit GAUTHIER, Aurélia GEREYS, René SABATIER, Laurent TORGUE, Armand VALLET

CC-2019-74 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ANNONAY RHONE AGGLO - SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

Dominique CHAMBON, Marc-Antoine QUENETTE et Armand VALLET entrent en séance et prennent part aux votes.

* * * *

CC-2019-75 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - DÉVELOPPEMENT DURABLE - ARRÊT DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ARRETE le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), ci-annexé,

MANDATE Monsieur le Président pour solliciter l'avis de l'autorité environnementale, avant consultation publique et avis du Préfet de Région et du président du Conseil régional,

DECIDE de poursuivre l'animation territoriale autour du Plan Climat afin de créer une dynamique partagée autour des questions climat-air-énergie et de veiller à la mise en œuvre des actions par Annonay Rhône Agglo et l'ensemble des acteurs du territoire,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer les conventions de partenariat dans le cadre du PCAET (avec le SDE07, ENEDIS...),

MANDATE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil Communautaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

Marc-Antoine QUENETTE sort de séance et donné pouvoir à Eric PLAGNAT.

* * * *

**CC-2019-76 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
TOURISME - CONTRAT E.T.A.P.E. 2019-2021 AVEC L'AGENCE DE
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'ARDECHE (A.D.T.) ET L'OFFICE DE
TOURISME ARDECHE GRAND AIR**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du Contrat E.T.A.P.E. 2019/2021 avec l'Agence de développement touristique de l'Ardèche (A.D.T.) et l'Office de Tourisme Ardèche Grand Air, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit contrat,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

**CC-2019-77 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT
- OPAH-RU 2017-2021 CŒUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY -
SIGNATURE DE L'AVENANT N1 AVEC LA VILLE D'ANNONAY LA CAISSE DES
DEPOTS ET L'ANAH**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 de la convention d'OPAH-RU 2017-2021 du Cœur de Ville Historique d'Annonay entre l'Anah, la Caisse des dépôts, Annonay Rhône Agglo et la Ville d'Annonay ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

**CC-2019-78 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
TRANSPORTS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT
D'UN FONDS DE CONCOURS PAR ANNONAY RHONE AGGLO A LA COMMUNE
DE DAVEZIEUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX SD'AP**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de participation financière à passer entre Annonay Rhône Agglo et la commune de Davézieux d'un montant maximum de 12 000 €, pour la période de travaux comprise entre 2017 et 2019,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention à intervenir entre Annonay Rhône Agglo et la commune de Davézieux,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Martine CHAMBON sort de séance et donne pouvoir à Geneviève FAVERJON.

Christophe DELORD sort de séance et donne pouvoir à Patrick OLAGNE

Armand VALLET sort de séance.

CC-2019-79 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DÉCHETS - APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU SYTRAD "UNI'D, ENSEMBLE, FAISONS DE NOS DÉCHETS UNE RESSOURCE"

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de territoire « Uni'D Ensemble, faisons de nos déchets une ressource »,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Louis-Claude GAGNAIRE sort de séance.

CC-2019-80 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DÉCHETS - RÉPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE DE CITEO POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer un dossier de candidature dans le cadre du plan de performance des territoires CITEO,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute convention et tout document avec CITEO pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

CC-2019-81 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2019 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019.

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Marie-Hélène REYNAUD sort de séance.

CC-2019-82 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par le Président pour les périodes susvisées.

CC-2019-83 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DELIBERATIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau Communautaire du 7 février 2019.

CC-2019-84 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - DELIBERATION RELATIVE À LA FIXATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE VOCANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

INVITE le Conseil municipal de Vocance à échanger avec le Bureau communautaire, lors de sa réunion du 2 avril 2019 ou à tout autre moment qui conviendrait au Conseil municipal de Vocance, sur le sujet des relations entre Annonay Rhône Agglo et les communes membres et, en particulier, en ce qui concerne la fixation du montant définitif de l'attribution de compensation de la commune de Vocance.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de transmettre la présente délibération à Madame la Maire de Vocance et aux membres du Conseil municipal de la commune,

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 21 MARS 2019

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Communautaire
Le Président


Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 21 MARS 2019 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales